

Avenue du Vert Galant
64230 LESCAR

DPL
GRANULATS

DRAGAGES
DU PONT
DE LESCAR

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Articles L.181-1 et R.181-2 du Code de l'Environnement

Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de **CARRESSE-CASSABER (64270)**

EXPLOITATION D'UNE CARRIERE ALLUVIONNAIRE

Version de décembre 2025

Dossier E6485

PJ 63 – AVIS DE LA MAIRIE SUR LA REMISE EN ETAT

Dossier réalisé en collaboration avec :

ENCEN Grand-Ouest

Signataire de la charte d'engagement des bureaux d'études dans le domaine de l'évaluation environnementale

26 allée de Migelane – 33650 SAUCATS

☎ 05 56 81 90 82 / contact@encem.com

www.encem.com



BUREAU D'ETUDES EN ENVIRONNEMENT

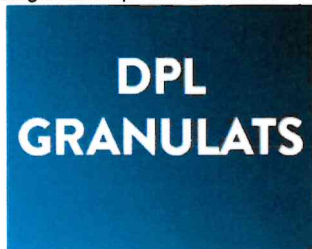
Cabinet Nicolas Nouger

Membre du Groupement Professionnel OPHITE – Adhérent Afite
26 rue d'Espagne – 64100 BAYONNE

☎ 05 59 46 10 85 / contact@cabinetnouger.com

www.cabinetnouger.com





**DRAGAGES
DU PONT
DE LESCAR**

tél. 05 59 81 21 20
fax 05 59 81 04 42
Carrière 64260 Abos
tél. 05 59 60 32 44
fax 05 59 60 09 13
Carrière 64800 Baudreix
tél. 05 59 61 23 32
fax 05 59 61 38 11

Siège social
Avenue du Vert Galant
CS 30466 - 64238 LESCAR
tél. 05 59 81 21 20
fax 05 59 81 04 42
contact@groupe-daniel.fr
www.groupe-daniel.fr



Courrier resté sans retour
dans un délai de 45 jours
=> avis réputé favorable

Mairie de Carresse-Cassaber
A l'attention de Monsieur le Maire
Route du Stade
64270 CARRESSE-CASSABER

Lescar, le 06 Février 2025

RAR n° 1A 210 599 8702 9.

Objet : Projet d'exploitation de matériaux alluvionnaires pour l'approvisionnement des activités de la Sté DL sur la commune de Carresse-Cassaber

Monsieur le Maire,

Comme nous vous l'avons indiqué, la SAS Dragages du Pont de Lescar déposera dans les semaines à venir un dossier de demande d'autorisation environnementale unique pour l'exploitation d'une gravière aux lieux-dits « Sus Las Houns » et « Lacouture », située sur le territoire de la commune de Carresse-Cassaber.

A ce titre, l'article D.181-15-2 du Code de l'Environnement (alinea 11° du I) impose au porteur de projet qu'il sollicite le maire de la commune concernée afin qu'il donne son avis sur l'état dans lequel devra être remis le site après cessation d'activité définitive de l'Installations Classée pour la Protection de l'Environnement et sur l'usage futur envisagé.

Dans le cadre du présent projet, la remise en état s'est orientée, au sens de l'article D556-1A, vers un usage de renaturation à des fins de développement d'habitats pour les écosystèmes, associé pour une petite partie du site à un retour à une vocation agricole.

Aussi, en qualité de Maire de la commune de Carresse-Cassaber, nous sollicitons par votre intermédiaire l'avis de la commune de Carresse-Cassaber concernant ce projet de remise en état.

A cet effet, vous trouverez, joint au présent courrier, un plan du projet de remise en état du site accompagné d'une note technique et justificative présentant des éléments qui sont proposés dans le cadre de ce réaménagement.

Ainsi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous retourner cet avis et les éventuelles observations sur la remise en état proposée.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos meilleurs sentiments.

Jacques DANIEL
Directeur Général

Pièces jointes :

- Plan du projet de remise en état final
- Note de présentation du projet de remise en état.

DocuSigned by:
Jacques DANIEL
C9BD8C07B9954CA...



DESTINATAIRE

Maire de Cassabe - Cassabe
Identité (Prénom et NOM) ou raison sociale
 A l'Attention de M. le Maire

Adresse
 Route de Sfaole
 64270 CARRESSE - CASSABER
Code postal

SR2 VS1 - PIC60 - 2017/64/21019 - 09/24

Présenté / Avisé le : / /
 Distribué le : / /

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire Signature (précisez Prénom et NOM si mandataire)

Le mandataire Signature facteur*

CNI / permis de conduire

Autre :

Date : Prix : CRBT : R1 R2 R3

Niveau de garantie (valeur au dos) :

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité ou le destinataire ou de son mandataire a été vérifiée, précédemment.

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : 1A 210 599 8702 9



PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste - SA au capital de 5 857 785 892 euros - 356 000 000 RCS Paris
 Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

EXPÉDITEUR

Référence client

~~DRACHES DU PANT DE LEXAR~~
Identité (Prénom et NOM) ou raison sociale

~~EXPÉDITEUR CES 304 66~~
Code postal

~~Avenue du Vert Calant~~
Libellé de la voie

~~64238 LEXCAR~~
Commune

Utilisez uniquement un **STYLO A BILLE** en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**
 Consultez www.laposte.fr



PREUVE DE DÉPÔT
 À CONSERVER PAR LE CLIENT

DESTINATAIRE

DRAGAGES DU PONT DE L'ESCAR
 CS 304 66
 Avenue du Val Cabant
 64238 LESCARR

Avantages du service suivi :
 - pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.
 - des **accès directs à l'information de distribution :**
 - SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 5 & TTC + prix d'un SMS)
 - Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion)
 - téléphone :
 - sur les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) ;
 - lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 - sur les professionnels, composer le 3634 (numéro non surtaxé) ;
 - lundi au vendredi de 8h à 18h.

Date : _____ Prix : _____ CRBT : _____

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

La Poste - SA au capital de 5 657 796 992 euros - 456 000 000 RCS Paris - Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

LA POSTE

Numéro de l'envoi : **1A 210 599 8702 9**

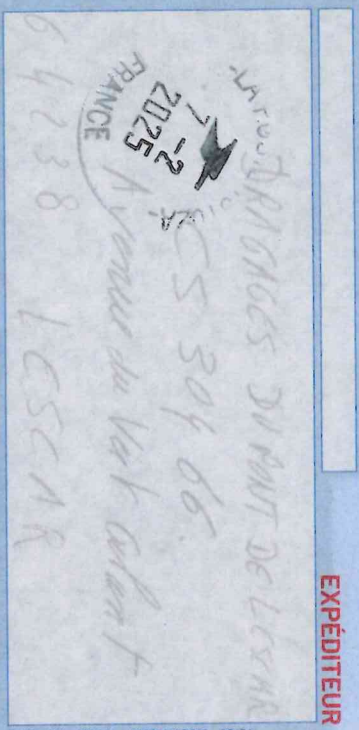
EXPÉDITEUR

SGR2 V31 - PTC 6A - 201764121019 - 08/24

LE TRI FACILE PAPIER

PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT

Conserved ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
 Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.



RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION

FRAB

Revenir à

6 20 80 5 & TTC + prix d'un SMS)

AR 1A 210 599 8702

Numéro de l'AR :

DRAGAGES DU PONT DE L'ESCAR
 CS 304 66
 Avenue du Val Cabant
 64238 LESCARR

SGR2 V31 - PTC 72F - 201764121019 - 09/24

En provenance de :
~~Ateliers de Tenasse - Cussac
 A.M.M. de M. G. H. H. H.
 Roubin Stade
 64230 CANNISE - CASSABEA~~

Présenté / Avisé le : _____	Signature (pour les professionnels)
Distribué le : _____	Signature facteur*
Je soussigné(e) déclare être	
<input type="checkbox"/> Le destinataire	
<input checked="" type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire	
<input type="checkbox"/> Autre :	

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

AVIS DU MAIRE DE CARESSE-CASSABER

Code de l'environnement – Livre V – Titre 1 – Art D-181-15-2

Le présent avis est rendu à la demande de la société Dragages du pont de Lescar (PDL), dans le cadre de sa demande d'autorisation au titre des installations classées, pour l'exploitation d'une carrière alluvionnaire et ses activités annexes visées par la rubrique 2510-1 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sur le territoire de la commune de CARESSE-CASSABER dans le département de la Pyrénées-Atlantiques.

Cet avis s'inscrit dans le cadre de l'article D-181-15-2 du code susvisé dont les dispositions sont ci-après intégralement rapportées :

« 11° Pour les installations à implanter sur un site nouveau, l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le pétitionnaire, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation et, en particulier, sur l'usage futur du site, au sens du I de l'article D. 556-1 A ; ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le pétitionnaire. »

L'usage futur déterminé est au sens de l'article D556-1A :

« 7° Usage de renaturation, impliquant une désartificialisation ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité des sols, notamment des opérations de désimpermeabilisation, à des fins de développement d'habitats pour les écosystèmes ».

La remise en état comprendra, entres autres, les dispositions suivantes :

- La création d'un lac sur une surface d'environ 18 ha ;
- Le remblayage d'une partie des berges du plan d'eau permettant :
 - De faciliter la recolonisation spontanée de la végétation sur les abords du plan d'eau ;
 - Le développement d'une biodiversité spécifique ;
 - La mise en place des aménagements antiérosifs ;
- Le maintien de la haie Est mise en place au cours de l'exploitation ;
- La mise en place de radeaux végétalisés permettant de rompre avec l'homogénéité de la vaste étendue d'eau ;
- La requalification de la piste de desserte Est de la gravière en sentier de promenade ;
- Sur la zone Nord :
 - Remblayage de la partie Nord du lac sur environ 2 ha et restitution en terres agricoles à une cote proche du terrain naturel ;
 - Modelage des terrains agricoles en créant une pente vers le Sud permettant une bonne évacuation des eaux de ruissellement ;

- Création de zones de haut fond (peu profondes) par remblaiement partiel de la partie Sud du remblais agricole à l'aide des terres de découverte ou des matériaux inertes extérieurs. La berge Nord, Nord-est, Nord-ouest et la bande des 10 mètres réglementaires non exploitée du plan d'eau Nord seront reprofilées afin de créer un profil en long "naturel". Sur ces zones de hauts fonds, plusieurs traitements seront mis en place :
 - sur l'angle Est, création d'une grève caillouteuse exondée en basses eaux et légèrement recouverte en hautes eaux ;
 - sur l'angle Ouest, création d'une ceinture de végétation amphibie à base de roselières et de cariçaies ;
- Sur le secteur Ouest non exploité, tous les aménagements mis en place pendant l'exploitation seront maintenus :
 - La prairie de fauche favorable aux oiseaux des milieux ouverts et aux reptiles ;
 - La zone humide existante et créée ;
 - Les habitats créés pour l'Alyte accoucheur.
- Le corridor écologique au Sud-Ouest mis en place pour faciliter le déplacement et l'installation des espèces sera maintenu en prairie haute extensive ;
- Le site sera mis en sécurité, notamment avec :
 - Le maintien de la clôture périphérique et de portails ;
 - La création d'une clôture entre le plan d'eau et le sentier de randonnée ;
 - La mise en œuvre d'une signalétique appropriée (signallement du risque de chute et de noyade) ;
- Tous les vestiges d'exploitation seront éliminés : nettoyage (enlèvement des stocks relictuels), démantèlement et évacuation des locaux, pont-bascule, aire étanche, équipements (cuve GNR, ...), des engins,
- Le chemin entre la carrière et chemin de Sus las Houns ainsi que la nouvelle portion de chemin créée rejoignant la RD17 seront recalibrés mais maintenus pour permettre l'accès au site et aux parcelles alentours.

Le plan est joint en page 3 du présent courrier.

Au vu des éléments relatifs à la remise en état du site lors de l'arrêt définitif de l'activité, présentés dans le dossier de demande d'autorisation et résumés ci-dessus, conformément aux dispositions sus relatées, j'émet un avis favorable / défavorable sur la remise en état du site après exploitation de la carrière de la DPL.

Fait à....., le.....

Nom du signataire:

Signature et cachet

